



SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE

L'eau a besoin de notre sagesse

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique

Direction de la coordination et du management de
l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
B.P. 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Nos réf. : 0297/MA/2015

Vos réf. : Dossier n°44-2015-00093

Nantes, le 01 juillet 2015

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier d'autorisation relatif aux travaux d'aménagements des ouvrages de la retenue de l'étang de Sandun sur la commune de Guérande.

Ce dossier a été examiné par le bureau de la Commission Locale de l'Eau lors de sa réunion du 30 juin 2015 et a reçu un avis favorable.

Toutefois, le bureau de la CLE s'interroge sur :

- La présence de la zone de ressuyage dans le périmètre de protection rapprochée (PPR2). En effet, les sédiments extraits qui seront déposés sur cette zone auront une consistance assez liquide qui facilitera le lessivage de ces derniers vers la retenue. Il serait souhaitable que des mesures de protection soient prises dans votre arrêté d'autorisation afin de limiter ses effets.
- Le devenir de cet ouvrage. En effet, le barrage de Sandun est classé barrage Grenelle pour l'Anguille et la délégation de service se termine en 2015. Le bureau de la CLE s'interroge sur le devenir de cet ouvrage et notamment les investissements consentis pour le passage des anguilles si cet ouvrage ne devait plus assurer son rôle de réserve d'eau potable annexe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Christian COUTURIER
Président du SAGE Estuaire de la Loire